

**ACCORD COLLECTIF NATIONAL DU 31 JUILLET 1968
INSTITUANT LE REGIME NATIONAL DE PREVOYANCE DES OUVRIERS
DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS ET SES ANNEXES**

AVENANT N° 57 DU 30 JUIN 2016

ENTRE

LA CONFEDERATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BATIMENT - CAPEB

LA FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT - FFB

LA FEDERATION FRANÇAISE DES ENTREPRISES DE GENIE ELECTRIQUE ET ENERGETIQUE - FFIE

LA FEDERATION DES SOCIETES COOPERATIVES ET PARTICIPATIVES DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (FEDERATION SCOP BTP)

LA FEDERATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS - FNTP

D'UNE PART

ET

LA FEDERATION NATIONALE DES SALARIES DE LA CONSTRUCTION ET DU BOIS - CFDT

LA FEDERATION BATI-MAT-TP - CFTC

LA FEDERATION GENERALE FORCE OUVRIERE CONSTRUCTION (FG-FO)

LA FEDERATION NATIONALE DES SALARIES DE LA CONSTRUCTION - BOIS - AMEUBLEMENT -
FNSCBA

D'AUTRE PART

En accord entre les parties, les présentes ont été reliées par le procédé ASSEMBLACT R.C. empêchant toute substitution ou addition et sont seulement signées à la dernière page.

Article 1

Dans l'article 10 de l'Annexe III de l'accord susvisé, la phrase « *La valeur du SR est fixée à 5,45 € au 1^{er} juillet 2015 (5,40 € au 1^{er} juillet 2014, 5,35 € au 1^{er} juillet 2013).* » est remplacée par la phrase suivante :

« *La valeur du SR est fixée à 5,50 € au 1^{er} juillet 2016 (5,45 € au 1^{er} juillet 2015, 5,40 € au 1^{er} juillet 2014).* ».

Article 2

Les dispositions du présent avenant prendront effet le 1^{er} juillet 2016.

Article 3

Le texte du présent avenant sera déposé en nombre d'exemplaires suffisants à la Direction Générale du Travail et au Secrétariat Greffe du Conseil des Prud'hommes de Paris conformément aux dispositions des articles D.2231- 2 et D.2231-3 du code du Travail.

Article 4

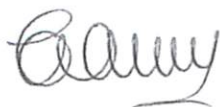
Les parties signataires demanderont l'extension du présent avenant dans les conditions prévues aux articles L.2261-19 et suivants du code du travail.

Fait à Paris en 15 exemplaires, le 30 juin 2016

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment – CAPEB



Fédération Française du Bâtiment – FFB



Fédération Française des Entreprises de Génie Electrique et Energétique – FFIE